

Annexe 4

Utilisation d'ESTEVE au sein des MTEL et du MASAF

L'outil « **Estève** », développé par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) est déjà utilisé depuis plusieurs années par plusieurs ministères. Il permet une dématérialisation des comptes rendus d'entretiens professionnels et de formation, sans changement du processus d'évaluation, le cadre juridique applicable restant strictement le même que pour les autres agents (qu'ils soient concernés par l'expérimentation Estève ou non).

L'application « Estève » permet la saisie des comptes rendus d'entretien professionnel sans changement dans la procédure d'évaluation (conduite des entretiens en bilatéral entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct). **Estève ne supprime pas l'échange de vive voix, lequel continue à faire l'objet d'une réunion bilatérale entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.** Cet outil s'utilise tout au long de la campagne d'entretiens professionnels et d'entretiens de formation, de la préparation du compte-rendu d'entretien (CREP) par le responsable hiérarchique direct (N+1) à sa signature par le supérieur hiérarchique, (N+2) et l'agent.

Aux ministères des territoires, de l'écologie et du logement

Depuis la campagne d'évaluation au titre de 2022, Estève est déployé dans l'ensemble des administrations constituant le pôle ministériel. En outre, quelques établissements publics sont également utilisateurs d'Estève

Au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

La dématérialisation des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) concerne les services d'administration centrale, les D(R)AAF, les EPLEFPA, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les DDI. Tous les agents gérés par le MASAF en activité au sein de ces mêmes services sont concernés par la procédure ESTEVE à l'exception des agents contractuels de l'éducation nationale.

Dans les DDI, les agents relevant du MASAF mais occupant des postes relevant des MTEL passeront leur entretien dans la campagne « ESTEVE » des MTEL.

Les ressources sur les intranets des deux pôles ministériels sont disponibles aux liens ci-après :

➤ Aux MTEL

Les documents sont accessibles sur le [portail de l'intranet](#) du pôle ministériel et sur le [portail RH de la DRH](#) des MTEL.

Une formation en ligne est également disponible sur la plateforme de formation en ligne [Mentor](#). La formation Estève est accessible après connexion par Agent Connect.

Pour toute information ou question complémentaire, les responsables locaux de campagne et les services RH de proximité peuvent s'adresser à : assistance-esteve-dematerialisation-de-compte-rendu-d'entretien-annuel.dnumrh2.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

➤ Au MASAF :

La chaîne support utilisateurs s'articule de la manière suivante :

Les structures RH de proximité (MAG et DSS en centrale, SG/pôle RH en déconcentré...) continuent à assurer le rôle de conseil de premier niveau des agents et évaluateurs pour Estève, comme elles le font déjà habituellement pour l'organisation et le suivi de la campagne d'entretiens professionnels.

Une assistance RH de deuxième niveau est mise en place pour les structures RH de proximité, précitées : assistance-esteve.sg@agriculture.gouv.fr

Une rubrique est disponible sur l'intranet pour l'ensemble des agents concernés par l'expérimentation (évalués, évaluateurs N+1, signataires N+2) avec tous les documents utilisateurs utiles : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/l-entretien-professionnel-r3668.html>

Des e-learning de formation sont disponibles pour chaque acteur sur la plateforme interministérielle Mentor : <https://mentor.gouv.fr/login/> à partir du mercredi 21 décembre 2023.

Concernant les habilitations

Les principaux points à retenir sont les suivants (se reporter aux guides utilisateurs disponibles sur la rubrique intranet pour de plus amples informations) :

Dans tous les cas, les agents quels que soit leur rôle reçoivent un courriel les invitant à se connecter.

L'identifiant est toujours l'adresse mail, et le mot de passe est personnalisé par l'agent (étant précisé qu'un compte est déjà créé dans Estève pour chaque agent).

- Les structures RH de proximité reçoivent le courriel les invitant à une première connexion lorsque le SRH (MISIRH) créé leurs comptes ;
- Les évaluateurs/signataires N+1 ou contresignataires N+2 reçoivent un courriel au moment où ils doivent effectuer leur première connexion, lorsque la structures RH de proximité leur ouvre la campagne d'entretien dans l'outil Estève ;
- L'agent qui est « seulement » évalué reçoit le courriel de première connexion lorsque le N+1 valide la liste de ses agents à évaluer.